

Conseil Consultatif Citoyen

Compte rendu séance du 10 mars 2022

Pour cette séance, étaient présents : Mme AMOUREUX Maud ; M. BRIGE Bernard ; M. CABASSUT Thierry ; Mme CONCHOUX Brigitte ; M. GNAGY Cédric ; M. HESPEL Edouard ; Mme LAGRANGE Marie-Martine ; M. LARGE Jean-Pierre ; M. LAVERGNE Christian ; Mme RAUFASTE Sylvie ; M. ROBERT Jérémy ; M. TESTET Daniel ; Mme UTIEL Nathalie ; M. VIRELLI Clément

Étaient excusés : Mme DALLA SANTA Aurore ; Mme DIGNEAU COUSIN Océane ; M. HESPEL Charles ; M. LAQUECHE Philippe ; M. de LA RIVIERE Tristan ; Mme LUMEAU Capucine ; Mme MESURET Edwige ; M. SIMI Jean-Michel ; Mme TEULET Annie

Ordre du jour

- Informations sur les dossiers en cours
- Vidéo protection
- Sujets à venir
- Agenda

1/ INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Stationnement Place de la République

Christian LAVERGNE renvoie au compte-rendu du Conseil Municipal du 17/12/21 qui, selon notre demande, a établi un délai à la phase d'expérimentation. Pour rappel il est demandé depuis quelques mois aux commerçants, salariés et résidents de stationner en journée leurs véhicules en périphérie de façon à laisser des places libres sur la place au profit des personnes de passage, et notamment les clients des commerces, parents d'élèves, ...

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le terme de l'expérimentation au mois de juin 2022, date à partir de laquelle une autre expérimentation plus contraignante sera envisagée si le bilan s'avère négatif.

- Propreté et gestion des déchets

Edouard HESPEL renvoie au compte-rendu du Conseil Municipal du 18/01/22 traitant des réponses à nos questionnements concernant la collecte des dépôts sauvages et la facturation à la mairie de ces enlèvements. Ci-dessous un extrait

de ces réponses inscrites dans le compte-rendu du CM disponible sur le site internet de la commune.

(extrait conseil municipal du 18/01/22)

« ... Le Maire indique que dans le cas d'une communauté de communes ayant reçu la compétence de collecte des ordures ménagères et qui est confrontée à des dépôts de déchets sur la voie publique en dehors des heures de collecte, il revient au maire de la commune concernée d'apprécier si le ramassage de ces déchets relève de la salubrité publique (...)

(...) S'agissant de la collecte des encombrants, le Maire n'est pas opposé à formuler une demande auprès de l'USTOM à ce sujet. Il précise toutefois que cela doit être étudié avec les délégués représentant les six communautés de communes au sein de l'USTOM et que cela implique de trouver une solution globale et non simplement « locale ».

S'agissant par ailleurs de la mise en place d'un état des lieux, le Maire indique que cette proposition sera étudiée avec les adjoints et les agents concernés. Il craint que ce dispositif soit « lourd » et chronophage pour les agents des services techniques déjà très sollicités par ailleurs.

Concernant le coût de la facture des déchets pour la commune, Le Maire précise également qu'il existe à ce jour un déséquilibre important entre ce que payent les particuliers et ce que payent les entreprises/ administrations. La facture des « déchets » de la Commune (administration) va donc certainement s'alourdir dans les années au venir afin de permettre un rééquilibrage au profit des particuliers. Il ajoute toutefois que lorsque la Commune dépasse le nombre de passages en déchèterie, il arrive que l'USTOM ne comptabilise pas exceptionnellement le passage supplémentaire lié à une recrudescence de dépôts sauvages.

Le Maire indique que la majorité (pour ne pas dire toutes) des collectivités sont confrontées aujourd'hui au problème des dépôts sauvages de déchets (y compris quand elles n'ont pas mis en place la redevance incitative) mais également à problématique de la gestion des déchets ultimes. En effet, Les déchets ultimes (non valorisables techniquement ou économiquement en matière ou énergie) font l'objet d'opérations d'élimination dans des installations de stockage répondant aux dispositions de protection de la santé humaine et environnementale, ce qui représente un coût très important. Il ajoute qu'en France comme dans les autres pays européens, il existe principalement deux moyens de traiter les déchets ultimes (déchets non recyclables) : l'incinération ou l'enfouissement. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour l'avenir, qui confirme que la gestion des déchets ne se limite pas à la collecte devant la porte (...) »

Martine LAGRANGE nous informe également de l'application *Clean together* qui permet de photographier des dépôts sauvages pour les localiser dans un logiciel. L'USTOM est partenaire de cette application qui organise également des opérations de nettoyage par des citoyens bénévoles.

- Convention d'Aménagement de Bourg

Si le 3C n'est pas en tant que tel sollicité dans l'élaboration de l'étude préalable, nous y avons désigné 2 représentantes (Martine LAGRANGE et Annie TEULET) au sein du Comité de Pilotage. Notre rôle est ici davantage de veiller à une bonne participation des habitants de Sauveterre dans ce processus. A ce titre, et jugeant de la mauvaise information qui avait mobilisé peu de monde au premier atelier participatif de novembre, nous pouvons nous féliciter d'avoir pu, conjointement avec la municipalité et en faisant jouer nos réseaux relationnels, mobiliser une bonne centaine de participants au deuxième atelier du 7 février.

Martine LAGRANGE fait toutefois remarquer que les techniciens de l'agence Métaphore qui animent ces ateliers emploient souvent des termes techniques qui ne sont pas toujours compris par le public présent.

Le prochain atelier participatif portera sur la programmation des chantiers retenus. A nous de communiquer autour de nous dès que la date sera connue.

2/ VIDEO PROTECTION

Christian LAVERGNE fait lecture de la saisine adressée au 3C par le maire Christophe MIQUEU. Cette saisine porte sur l'engagement - en partenariat avec la Brigade de Gendarmerie - d'une réflexion sur le dispositif de vidéo protection. Réflexion à laquelle il nous est demandé d'apporter notre contribution.

Une présentation du dispositif par le Major Vacher, commandant de la communauté des Brigades de Sauveterre-de-Guyenne – Monségur – Pellegrue, et l'Adjudant Moisan, commandant la brigade de Sauveterre, a été faite au cours de la séance du conseil municipal du 15 février.

7 membres du 3C y ont assisté à titre d'observateurs.

Il nous est demandé de donner notre avis sur la pertinence d'un tel dispositif, et le cas échéant sur les zones à privilégier pour son déploiement.

En préalable, Nathalie UTIEL rappelle le cadre dans lequel se situe cette demande qui émane d'un besoin exprimé par les services de l'ordre pour cibler la délinquance itinérante. Si les caméras peuvent détecter des délits commis sur la commune, elles permettront aussi de résoudre des délits occasionnés sur les territoires voisins en visualisant les déplacements de leurs auteurs. La demande est renforcée par le fait que les communes de Monségur, Créon, La Réole ayant déjà mis en place un tel dispositif, Sauveterre se retrouve dans une zone non couverte au sein de laquelle se concentre la délinquance itinérante.

De façon à traiter cette question par le commencement, le comité de pilotage du 3C a décidé de procéder en demandant à chacun de répondre successivement à 3 questions :

- Comment percevez-vous les incivilités et leurs évolutions sur notre commune ?
- Quels moyens voyez-vous pour y remédier et que pensez-vous du principe et de la pertinence de la vidéo protection ?
- Si vous êtes favorables à la vidéo protection, pensez-vous à des zones à privilégier sur le territoire communal ?

1/ Comment percevez-vous les incivilités et leurs évolutions sur notre commune ?

Précision préalable : la majorité des réponses qui suivent concernent plus la perception des actes de délit (cambriolages,...) que des incivilités (dépôts sauvages, nuisances sonores, ...etc)

Thierry CABASSUT (qui a exercé la fonction de major de gendarmerie sur la commune) avance qu'il est difficile de répondre à cette question ne disposant pas de chiffres permettant de juger de l'évolution des délits.

La question avait pourtant été posée lors de la réunion du conseil municipal et les représentants de la gendarmerie ont répondu qu'« *ils n'ont pas connaissance du chiffre exact mais que l'installation d'un dispositif de vidéo protection est tout de même justifiée sur la commune (extrait cm 15/02)* »

Christian LAVERGNE précise qu'effectivement il est dommage que nous ne puissions disposer de ces éléments chiffrés et qu'il nous faut donc parler à partir de ce que nous mêmes ici présents vivons au quotidien.

Parmi les délits constatés dernièrement, il y a le vol récent des cadeaux pour les restos du cœur, le cambriolage de commerces, des vols « à la roulotte » (cambriolages à l'intérieur des voitures), le siphonnage de carburant dans les bus du collège.

Thierry CABASSUT relève que ces délits ne sont pas plus importants que les années antérieures et que Sauveterre n'a jamais été un haut lieu de la délinquance.

Ce sentiment est rapidement partagé par une large partie de l'assistance bien qu'il soit souligné que le siphonnage des bus dans le contexte actuel pourrait prendre de l'ampleur.

Sylvie RAUFASTE, qui a elle-même subi un cambriolage il y a 5 ans, constate que l'on ne se sent pas en insécurité à Sauveterre.

Clément VIRELLI va dans le même sens

Daniel TESTET soulève la question de l'effet médias. On peut se sentir en insécurité uniquement en regardant la télé alors que rien ne se passe d'inquiétant à proximité.

Martine LAGRANGE, qui habite le centre bourg évoque des tapages nocturnes ainsi que des squattages de maison par des groupes de personnes, ce qui entraîne pour elle un sentiment d'insécurité.

Brigitte CONCHOUX évoque les épisodes assez durs il y a 8 ans avec voitures démontées, vols à la roulotte, voitures volées,... Mais la brigade de gendarmerie a été efficace pour ralentir le phénomène.

Christian LAVERGNE rapporte qu'une plainte a été récemment déposée par des habitants autour de la Porte Saubotte. Il ne faut pas non plus négliger les trafics de drogue. C'est une réalité depuis de nombreuses années à Sauveterre.

D'autres personnes se sont exprimées pour appuyer l'un ou l'autre des points précédents. Le sentiment général est que les actes délictueux ne sont pas vécus au point de se sentir en insécurité à Sauveterre. D'autre part aucun sentiment d'aggravation n'est ressenti par les membres. Il faut toutefois prendre en considération les gênes pour nuisances sonores et tapages nocturnes vécues par des habitants intra-muros

2/ Quels moyens voyez-vous pour y remédier et que pensez-vous du principe et de la pertinence de la vidéo protection ?

D'autres moyens que la vidéo protection ?

La réduction des effectifs de la gendarmerie est d'emblée citée comme une cause de la difficulté à réguler les incivilités. Pour l'assistance c'est bien davantage les incivilités que les délits qui doivent être visés. La proposition d'une police municipale est évoquée mais à l'échelle de la commune cela se limiterait à un seul agent qui n'aurait pas la capacité d'intervenir (le soir par exemple pour calmer un groupe de jeunes trop bruyants, ou courir après ceux qui déposent des ordures au sol ...)

_ la vidéo protection résoudra-t-elle les incivilités ?

Sylvie RAUFASTE précise que la vidéo protection ne sera pas utilisable pour résoudre les problèmes d'incivilités (dépôts sauvages d'ordures notamment) alors que ce sont ceux-là qui nous préoccupent le plus. Elle pose la question du coût pour la commune d'un tel investissement qui ne répond pas vraiment à nos attentes (réduire les incivilités)

Christian LAVERGNE répond que le coût estimé serait entre 15 et 20 000€ pour 4 caméras environ, sachant qu'il faut tenir compte des subventions possibles mais dont le montant n'est pas connu à ce jour.

Clément VIRELLI intervient à plusieurs reprises pour expliquer que selon lui la pose de ce dispositif n'est pas justifiée sur la commune.

Cedric GNAGY pense que la vidéo protection aura un effet dissuasif. Partout où elle a été mise en place les incivilités ont diminué.

Il est effectivement rappeler que c'est ce que rapportent les professionnels de la gendarmerie ainsi que les maires des communes qui ont mis en place ce dispositif. Christian LAVERGNE rapporte le point de vue d'Annie TEULET qui n'a pu se déplacer à la réunion de ce jour. Elle a rencontré le maire de Ruch qui lui a confirmé que les choses se sont bien arrangées depuis l'installation des caméras.

Nathalie UTIEL revient sur le chiffrage des données. Un chiffrage précis devrait être établi dans les communes qui ont adopté la vidéo protection pour savoir si la baisse des délits et incivilités est une réalité effective et non seulement ressentie. La question du déplacement de la délinquance est aussi un argument avancé par la gendarmerie. Selon eux, la délinquance se concentre dans les zones vierges de caméras, ce qui justifie d'en mettre à Sauveterre. Mais on ne règle pas les causes profondes. On déplace le problème.

La vidéo protection présente-t-elle un risque pour nos libertés ?

Selon Edouard HESPEL il y a plus d'avantages que d'inconvénients à la vidéo protection. Celle-ci est bien encadrée par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) pour préserver le respect des personnes. Cela ne porte en rien préjudice à nos libertés et permet de faciliter la tâche des services des agents de la gendarmerie. Il faut savoir par exemple que la délinquance (notamment vols de voitures) passe davantage par Sauveterre pour éviter des zones routières munies de caméras entre Libourne, Bergerac et Périgueux

Thierry CABASSUT confirme que la lecture des vidéos est matériellement impossible par les référents communaux sans l'ouverture d'une enquête par le juge d'instruction. Ce n'est que dans ce cas que le disque d'enregistrement, inapte à la lecture sur place, serait saisi pour être visionné par les enquêteurs. Il précise que nous devons par contre signaler aux entrées de bourg que la bastide est en système de vidéo protection.

Christian LAVERGNE relève qu'il n'est pas très plaisant ni accueillant d'entrer dans une bastide avec cette signalisation.

Daniel TESTET regrette que l'on en soit obligé à en venir à ce procédé. Selon lui la véritable réponse se trouverait dans un travail éducatif et de proximité qui ont été peu à peu laissés de côté faute de moyens financiers et humains.

3/ Pensez-vous à des zones à privilégier sur le territoire communal ?

Cette question suppose de connaître l'intérêt que nous portons à la vidéo protection. Donc avant d'y répondre nous avons procédé à un tour de table pour connaître l'avis majoritaire qui se dégage. La question était de savoir si oui ou non nous souhaitons que le procédé soit mis en place sur Sauveterre. Sans reprendre en détail les points de vue de chacun, il en ressort un oui majoritaire mais avec de grandes nuances.

Parmi les 10 personnes favorables :

- la grande majorité le fait par conscience de faciliter le travail de la gendarmerie. Mais ils pensent que cela ne résoudra pas fondamentalement les problèmes d'incivilités à Sauveterre. Un argument est avancé du fait que si Sauveterre n'opte pas pour ce dispositif adopté dans les communes voisines puis qu'un gros pépin (vol, casse,...) survient, alors on risque de nous le reprocher.
- une petite minorité pense se sentir en meilleure sécurité en présence de caméras intra-muros, notamment sur la Place de la République. Cela concerne les personnes qui habitent ou exercent professionnellement dans le centre-bourg.

Parmi les 4 personnes défavorables

- Aucun sentiment d'insécurité ressentie
- Question d'image, accueil de mauvais effet en présence d'affichage aux entrées de bourg.
- On s'éloigne de plus en plus d'un véritable travail éducatif et de proximité en direction de la délinquance.
- Dérive possible à terme de la vidéo protection vers la vidéo surveillance.

En conséquence, les lieux à privilégier selon les membres présents seront ceux établis par les référents de gendarmerie puisque ce sont eux qui connaissent les particularités de la délinquance itinérante.

Nous pensons évidemment aux entrées de bourg.

La Place de la République est également citée pour protéger les commerces des risques de cambriolages.

3/ SUJETS A VENIR

Pour la prochaine Assemblée, Daniel TESTET propose le sujet de l'accueil des cyclotouristes qui sont de plus en plus nombreux à arriver dans la bastide en période estivale.

L'accueil recouvre le tracé de l'itinéraire, la réparation des vélos, la restauration, les hébergements.

L'absence de camping à Sauveterre est un handicap crucial.

Les participants sont d'accord pour aborder ce thème à la prochaine réunion

Pour la préparer nous proposons à Daniel TESTET de se joindre exceptionnellement au comité de pilotage ainsi qu'à Aurore DALLA SANTA qui nous apportera ses compétences liées à sa fonction à l'Office de Tourisme.

4/ AGENDA

Comité de pilotage : jeudi 2 juin à 20h

Assemblée (tous les membres) : jeudi 16 juin à 20h

La séance se termine à 21h50